

Réf : NI09/26

Casablanca le 09/09/2026

**Objet : Rappel concernant les pièces justificatives à joindre aux
feuilles de soins**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Dans le cadre du traitement de vos demandes de remboursement, nous vous
rappelons que **toute feuille de soins doit obligatoirement être accompagnée de
l'ensemble des pièces justificatives originales** permettant de justifier les
prestations et dépenses engagées :

- Les ordonnances médicales originales ;
- Les code-barres figurant sur chaque boîte de médicament ;
- Les PPV correspondant aux médicaments achetés ;
- Les factures originales des achats effectués ;
- Les résultats des examens radiologiques et/ou d'imagerie médicale ;
- Les résultats des analyses et examens de laboratoire ;
- Ainsi que toute autre pièce justificative nécessaire à l'instruction de votre
demande de remboursement.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, chers adhérents,
l'expression de nos salutations distinguées.



MUPRAS-RAM
Centre d'affaire Allal Ben Abdellah
Angle Rue Allal Ben Abdellah et
Med Fakir Qt. de l'Horloge
Casablanca 20000